

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le lundi 16 juillet 2012 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des statuts du SETUMONT
- Convention avec le SyME05 pour l'établissement d'une canalisation souterraine sur les parcelles communales A 827, A 772, D 385, D 1094, D 423, D 390
- Convention avec la CCB pour l'établissement d'une gaine électrique sur la parcelle communale D505
- Participation de l'Association de Sauvegarde de l'église Saint Claude pour les travaux de restauration
- Restauration d'une fresque dans l'église Saint Claude
- Acquisition du centre ELAN
- Participation pour extension du réseau électrique
- Désignation d'un délégué au Conseil Intercommunal d'Administration des Pompes Funèbres
- Décisions modificatives au budget primitif

Val-des-Prés, le 11 juillet 2012
Le Maire, René SIESTRUNCK

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2012

L'an deux mil douze et le seize juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN
Mme Inès GALLO à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

Modification des statuts du SETUMONT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les nouveaux statuts du SETUMONT prévoyant le retrait des communes de Manosque et de La Grave et l'adhésion de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Alpes, de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes de Haute-Provence et du Grand Port Maritime de Marseille.
- maintient les deux représentants de la commune, messieurs André ROULET et Emile ROMAN, précédemment élus, et qui acceptent.

Convention avec le SyME05 pour l'établissement d'une canalisation souterraine sur les parcelles communales A 827, A 772, D 385, D 1094, D 423, D 390

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes pour la dépose de la ligne HTA et l'installation à demeure d'une canalisation souterraine de 90 mètres ainsi que de deux coffrets électriques, sur les parcelles communales A 772, A827, D 385, D 390, D 423 et D 1094 au Rosier.

Convention avec la Communauté de Communes du Briançonnais pour l'établissement d'une gaine électrique sur la parcelle communale D 505

Délibération reportée.

Participation de l'Association de Sauvegarde de l'église St Claude pour les travaux de restauration

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la participation de l'Association de Sauvegarde de l'église Saint Claude d'un montant de 16.600 € pour la restauration des bas-côtés de l'église, ainsi que pour la restauration de trois tableaux représentant la Trinité entre Saint Antoine de Padoue et Saint Claude, La Sainte Famille et La Cène.

Restauration d'une fresque dans l'église Saint Claude

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la restauration de la fresque des Moines,
- autorise le Maire à signer un avenant d'un montant de 3.598 € H.T. au marché d'origine lot n°2 Décor peint de 57.415,61 € HT., avec la Société Sud France,
- sollicite la prise en compte de cet avenant dans les subventions attribuées par la DRAC et par l'Europe.

Acquisition du centre ELAN auprès du Comité Mosellan de Sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes (CMSEA)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition du centre ELAN auprès du CMSEA, 47 rue Dupont des Loges à Metz (57000), pour un montant de 350.000 €,
- autorise le Maire à signer un compromis de vente auprès de Maître Marie-Christine AUDIFFRED, notaire à Briançon,
- sollicite du Conseil Régional l'aide la plus élevée possible pour l'acquisition de ce site, dans le but d'y installer des services publics,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût H.T. d'acquisition : 350.000,00 €
 - subvention de la Région 60% : 210.000,00 €
 - autofinancement de la commune 40% : 140.000,00 €
- approuve l'acte d'engagement selon lequel la commune s'engage à installer des services publics dans le bâtiment acquis avec l'aide de la Région dans un délai de 4 ans, et à ne pas aliéner ce bien pendant un délai de 10 ans,
- autorise le Maire à signer l'acte d'engagement.

Participation pour extension du réseau électrique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de demander au pétitionnaire d'une autorisation d'urbanisme le financement d'un équipement public exceptionnel pour l'extension du réseau d'électricité, dans le cadre de l'article L. 332-8 du code de l'Urbanisme selon lequel « une participation spécifique peut être exigée des bénéficiaires des autorisations de construire qui ont pour objet la réalisation de toute installation à caractère industriel, agricole, commercial ou artisanal qui, par sa nature, sa situation ou son importance, nécessite la réalisation d'équipements publics exceptionnels ».

Désignation d'un délégué au Conseil Intercommunal d'Administration des Pompes Funèbres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, propose à monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais la candidature de monsieur Thierry AIMARD pour être membre du Conseil d'Administration de la Régie Intercommunale des Pompes Funèbres.

Décisions modificatives au budget primitif

Après avoir entendu les propositions du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer les transferts de crédits suivants :

BUDGET GENERAL	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :		
7398 : Taxe sur la conso finale d'électricité	+ 3.186,82 €	
7351 : Taxe sur la conso finale d'électricité		+ 3.186,82 €

BUDGET EAU	Dépenses	Recettes
Section d'investissement :		
2031 : Station de pompage La Vachette		+ 2.350,00 €
2315-0011 : Station de pompage	+ 2.350,00 €	

Val-des-Prés, le 23 juillet 2012
Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Juillet 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

11 Juillet 2012

Date d'affichage :

11 Juillet 2012

L'an deux mil douze et le seize juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Mme Inès GALLO à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Modification des statuts du SETUMONT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SETUMONT a décidé, lors de son assemblée générale du 12 avril 2012, de modifier ses statuts pour tenir compte des entrées et des sorties de ses membres, à savoir :

- le retrait des communes de Manosque et de La Grave
- et l'adhésion de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Alpes, de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes de Haute-Provence et du Grand Port Maritime de Marseille.

Il rappelle que les statuts prévoient 2 représentants pour la commune de Val-des-Prés et que messieurs André ROULET et Emile ROMAN ont été précédemment élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les nouveaux statuts du SETUMONT tels qu'ils sont joints
- maintient les deux représentants de la commune, messieurs André ROULET et Emile ROMAN, précédemment élus, et qui acceptent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Juillet 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

11 Juillet 2012

Date d'affichage :

11 Juillet 2012

L'an deux mil douze et le seize juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Mme Inès GALLO à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec le SyME05 pour l'établissement d'une canalisation souterraine sur les parcelles communales A 827, A 772, D 385, D 1094, D423, D 390

Monsieur le Maire rappelle la demande faite au Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes pour l'enfouissement d'une ligne électrique près du Pont du Rosier. Pour cela, il convient d'autoriser l'établissement d'une canalisation souterraine de 90 mètres ainsi que la pose de deux coffrets sur les parcelles communales A 772, A 827, D 385, D 390, D 423, D 1094.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes pour la dépose de la ligne HTA et l'installation à demeure d'une canalisation souterraine de 90 mètres ainsi que de deux coffrets électriques, sur les parcelles communales A 772, A827, D 385, D 390, D 423 et D 1094.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Juillet 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

11 Juillet 2012

Date d'affichage :

11 Juillet 2012

L'an deux mil douze et le seize juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Mme Inès GALLO à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Participation de l'Association de Sauvegarde de l'église Saint Claude pour les travaux de restauration

Monsieur le Maire rappelle les travaux en cours pour la restauration des bas-côtés de l'église Saint Claude, ainsi que pour celle de trois tableaux représentant la Trinité entre Saint Antoine de Padoue et Saint Claude, La Sainte Famille et La Cène. L'Association de Sauvegarde de l'église Saint Claude offre de participer aux frais pour 16.600 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la participation de l'Association de Sauvegarde de l'église Saint Claude d'un montant de 16.600 € pour la restauration des bas-côtés de l'église Saint Claude, ainsi que pour la restauration de trois tableaux représentant la Trinité entre Saint Antoine de Padoue et Saint Claude, La Sainte Famille et La Cène.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Juillet 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

11 Juillet 2012

Date d'affichage :

11 Juillet 2012

L'an deux mil douze et le seize juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Mme Inès GALLO à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Restauration d'une fresque dans l'église Saint Claude

Monsieur le Maire rappelle le marché de travaux actuellement en cours pour la restauration des bas-côtés nord et sud de l'église Saint Claude. Il informe qu'une fresque représentant des Moines a été découverte sous un enduit. L'Architecte en Chef des Monuments Historiques a souligné l'intérêt de cette découverte et de sa rénovation, dont le coût est estimé à 3.598 € H.T. La commission d'appel d'offres réunie le 4 juillet s'est prononcé favorablement pour la conclusion d'un avenant au lot 2, Décors peints, avec la Société Sud France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la restauration de la fresque des Moines,
- autorise le Maire à signer un avenant d'un montant de 3.598 € H.T. au marché d'origine lot n° 2 Décors peints de 57.415,61 € HT., avec la Société Sud France,
- sollicite la prise en compte de cet avenant dans les subventions attribuées par la DRAC et par l'Europe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Juillet 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

11 Juillet 2012

Date d'affichage :

11 Juillet 2012

L'an deux mil douze et le seize juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Mme Inès GALLO à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Acquisition du centre ELAN auprès du Comité Mosellan de Sauvegarde le l'enfance, de l'adolescence et des adultes (CMSEA)

Monsieur le Maire rappelle les différents échanges avec le CMSEA pour l'acquisition par la commune du centre ELAN fermé depuis le 31 juillet 2010, ainsi que l'accord des deux parties sur le prix d'achat de 350.000 €. Il propose de solliciter l'aide de la Région pour acquérir ce site et lui redonner vie avec l'installation de services publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition du centre ELAN auprès du CMSEA, 47 rue Dupont des Loges à Metz (57000), pour un montant de 350.000 €,
- autorise le Maire à signer un compromis de vente auprès de Maître Marie-Christine AUDIFFRED, notaire à Briançon,
- sollicite du Conseil Régional l'aide la plus élevée possible pour l'acquisition de ce site, dans le but d'y installer des services publics,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût H.T. d'acquisition : 350.000,00 €
 - subvention de la Région 60% : 210.000,00 €
 - autofinancement de la commune 40% : 140.000,00 €
- approuve l'acte d'engagement selon lequel la commune s'engage à installer des services publics dans le bâtiment acquis avec l'aide de la Région dans un délai de 4 ans, et à ne pas aliéner ce bien pendant un délai de 10 ans,
- autorise le Maire à signer l'acte d'engagement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Juillet 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

11 Juillet 2012

Date d'affichage :

11 Juillet 2012

L'an deux mil douze et le seize juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Mme Inès GALLO à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Participation pour extension du réseau électrique

Monsieur le Maire rappelle l'article L. 332-8 du code de l'Urbanisme selon lequel « une participation spécifique peut être exigée des bénéficiaires des autorisations de construire qui ont pour objet la réalisation de toute installation à caractère industriel, agricole, commercial ou artisanal qui, par sa nature, sa situation ou son importance, nécessite la réalisation d'équipements publics exceptionnels ». La collectivité en charge de l'urbanisme peut prendre à sa charge une partie des financements, dès lors que cet équipement ne se limiterait pas aux besoins exclusifs du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de demander au pétitionnaire d'une autorisation d'urbanisme le financement d'un équipement public exceptionnel pour l'extension du réseau d'électricité, dans le cadre de l'article L. 332-8 du code de l'Urbanisme.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Juillet 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

11 Juillet 2012

Date d'affichage :

11 Juillet 2012

L'an deux mil douze et le seize juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Mme Inès GALLO à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Désignation d'un délégué au Conseil Intercommunal d'Administration des Pompes Funèbres

Monsieur le Maire informe de la démission de monsieur Bernard PRUNIER de son poste au Conseil d'Administration de la Régie Intercommunale des Pompes Funèbres, et expose qu'il y a lieu de désigner un nouveau membre pour représenter la commune de Val-des-Prés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, propose à monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais la candidature de monsieur Thierry AIMARD pour être membre du Conseil d'Administration de la Régie Intercommunale des Pompes Funèbres.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Juillet 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

11 Juillet 2012

Date d'affichage :

11 Juillet 2012

L'an deux mil douze et le seize juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Mme Inès GALLO à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Décisions modificatives au budget primitif 2012

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des modifications du budget primitif 2012, compte tenu des éléments comptables connus à ce jour.

Après avoir entendu les propositions du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer les transferts de crédits suivants :

Budget Général :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :		
7398 : Taxe sur la conso finale d'électricité	+ 3.186,82 €	
7351 : Taxe sur la conso finale d'électricité		+ 3.186,82 €

Budget Eau :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement		
2031 : Station de pompage La Vachette		+ 2.350,00 €
2315-0011 : Station de pompage	+ 2.350,00 €	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK